

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15	L'an deux mille seize le vingt-six mai à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis FELFLI. <u>Date de convocation :</u> 20 mai 2016
<u>Présents :</u> Jean-Louis FELFLI, Vincent TISSOT, Maryline DURET, Christophe BOYER, Rémy FERNANDES, Jean-Baptiste LACROIX, Zohrah THIEBAUD RALAI DOVY, Johann LOCATELLI, Nadine CUSIN, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Arnaud POLLET, Odette LAUDE, Christophe POINSSOT. <u>Absent(e)(s) avec procuration :</u> <u>Absent(e)(s) sans procuration :</u> Emmanuel MEGEVAND	

Début de séance : 20 h 40
Délibérations à main levée
Secrétaire de séance : Nadine CUSIN

**1 - OBJET RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE MEDECINE
DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 12 juin 2006 relative à l'adhésion de la commune au service médecine de prévention du Centre de Gestion et les informe du courrier du CDG 74 du 30 mars 2016 concernant l'actualisation des dossiers pour ce même service.

La commune décide de renouveler son adhésion au service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et plus particulièrement à l'article 22 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Une convention sera signée entre la commune de Cernex et le Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

✓ **DECIDE** de renouveler son adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

POUR 14 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

2 - OBJET CREATION D'UN POSTE DE 4^{ème} ADJOINT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-2,
- Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
- Considérant la nécessité de disposer d'une fonction de 4^{ème} adjoint dédié aux affaires scolaire et périscolaire.

✓ **DECIDE** la création d'un 4^{ème} poste d'adjoint,

POUR 10 - ABSTENTION 4 - CONTRE 0

3 - OBJET INDEMNITES DU 4^{ème} ADJOINT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,
- Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

✓ **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de la fonction d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants (taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Adjoints : 6,06 %

✓ **PRECISE**, que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du budget 2016 et qu'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées est annexé à la présente délibération.

POUR 10 - ABSTENTION 4 - CONTRE 0

4 - OBJET DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Salève et compte tenu de la population de la commune, il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, à la condition que ce soit des citoyens éligibles et pas obligatoirement conseillers municipaux.

✓ **DESIGNE** comme délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Salève,

. **M. Jean-Baptiste LACROIX**, délégué titulaire

. **Mme Odette LAUDE**, déléguée suppléante

POUR 14 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5 - OBJET DIVERSES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des demandes de subventions ont été faites par diverses associations dont le détail ci-dessous :

<i>Association</i>	<i>Lieu</i>	<i>Activité</i>
<i>Asso des mercredis de neige</i>	<i>Cruseilles</i>	<i>Education sportive et sociale</i>
<i>Asso Animage</i>	<i>Cruseilles</i>	<i>Financement projets d'animation</i>
<i>Asso protection Civile 74</i>	<i>Frangy</i>	<i>Sécurité et formation</i>
<i>Allo stopalcool</i>	<i>Copponex</i>	<i>Prévention alcoolisme</i>
<i>AFM</i>	<i>Menthonnex s clermont</i>	<i>Téléthon</i>
<i>4A</i>	<i>Sermentizon</i>	<i>Formation de chiens guide</i>
<i>La ligue</i>	<i>Annecy</i>	<i>Sensibilisation maladie du cancer</i>
<i>La Récré</i>	<i>Cernex</i>	<i>Activité des ainés de Cernex</i>
<i>Ass de Louveterie</i>	<i>Annecy</i>	<i>Préservation agro-sylvo-cynégétique</i>
<i>Etoile Sportive de Cernex</i>	<i>Copponex</i>	<i>Education sportive Cernex-Copponex-Cruseilles</i>
<i>ADMR</i>	<i>Argonay</i>	<i>Aide à domicile</i>

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un budget de 1'500 € pour l'année 2016. Dans ce cadre, notre action d'aide s'inscrit dans un principe de subsidiarité et dans une démarche d'acceptation du besoin communale et d'action communale avérée.

Il est donc proposé :

Association	Subvention proposée
Etoile Sportive de Cernex	750,00 €
La Récré	500,00 €

✓ **DECIDE** d'attribuer les sommes suivantes comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Association	Subvention proposée
Etoile Sportive de Cernex	750,00 €
La Récré	500,00 €

✓ **PRECISE**, que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016, à l'article 6574.

POUR 14 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Fin de séance à 21 h 10

Le Maire,
Jean-Louis FELLI

